

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA Cohésion territoriale et appui aux
communes – Centre aquatique patinoire
Nautilus

NAUTILIS – DEMANDE DE REMBOURSEMENT

N° 2026 - D - 223

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions du conseil au Président,

Vu, la délibération n°2025.12.194 du Conseil communautaire du 18 décembre 2025 concernant les tarifs 2026 et la reconduction de l'opération **MON ÉTÉ GRANDANGOULEME** de Nautilus,

Vu, l'arrêté n°34 du 05 mai 2026 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Michel GOMEZ en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant la demande de remboursement formulée par un usager du Centre Nautilus,

DECIDE

Article 1^{er} : Est autorisé le remboursement d'un usager détaillé ci-après, pour un montant total de **62,40** €.

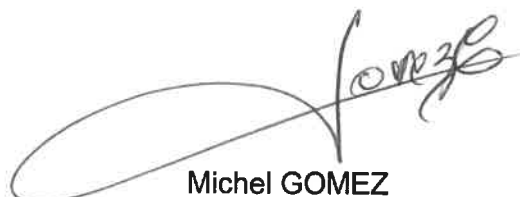
● En raison du déménagement de l'usager :

- **1 carte 20 heures** achetée le 26/08/2025 pour un montant de 62,40 €

Article 2 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 24 JUN 2026
Pour le Président,
Le Conseiller Délégué, membre
du bureau,

Reçu en Préfecture
le : 24 JUN 2026
Affiché ou notifié
le : 24 JUN 2026


Michel GOMEZ